

1. *Débitrice:* **Fiduciaire et Gérance Cl. Pilloud SA**,
Mouettes 2, **1007 Lausanne**
2. *Remarques:* L'état de collocation est déposé à l'office.
Délai pour intenter action en opposition au 16 février 2006
sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.
La cession des droits de la masse peut être demandée dans le
même délai (revendication de propriété - art. 49 et 80
OAOF).
But : exécution de tout mandat fiduciaire; gérance, admini-
stration, exploitation achat et vente d'immeubles et de
droits immobiliers; courtage en immeubles, fonds de com-
merce et assurances; gestion et administration de biens mo-
biliers et fonds de commerce; conseils dans le domaine
économique, financier, fiscal et juridique.
Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne
(00149877)